



Janvier 2023

FO COM \ LA POSTE
CHRONOPOST



LA DIRECTION DOIT CLARIFIER LES RÈGLES ET APPLIQUER CELLES CONTENUES DANS LES ACCORDS SIGNÉS!

|| FO, en signant certains accords, demande à la direction de les appliquer sans tergiversations.



*Toute l'équipe FO de Chronopost,
vous présente des vœux de solidarité,
d'épanouissement
et de prospérité pour 2023.*

Si les contextes extérieurs à notre entreprise ne facilitent pas le dialogue social, notre solidarité aidera à sa crédibilité. C'est cette solidarité qui permet d'obtenir collectivement de meilleures conditions de travail, de formation et d'évolution, afin de favoriser l'épanouissement de chacun au travail. C'est bien-sûr la solidarité qui assure aussi le succès des négociations salariales et la prospérité partagée.

ACCORDS NON SIGNÉS EN 2022 PAR FO :

➤ Égalité professionnelle :

Les revendications FO non satisfaites à propos de l'égalité des femmes et des hommes portaient sur l'augmentation des salaires des agents de maîtrise et des cadres. Notre proposition était d'étendre cette mesure, automatique aux CSP ignorées jusque là.

➤ Qualité de vie et des conditions de travail :

Des propositions non contraignantes pour la direction et n'apportant rien de concret aux salariés, FO a décliné l'offre.

À VENIR EN JANVIER :

- La direction a affirmé à FO : Le versement de l'augmentation de la prime d'ancienneté avec rétroactivité à décembre basée sur les minimas sociaux de la branche transport, qui ont augmenté.
- La direction bloque l'augmentation qui a été actée suite à un accord de revalorisation des minimas conventionnels conclu au niveau de la branche. FO demande que les taux horaires de l'ensemble des catégories soient revalorisés de +6%. Applicable depuis le 1^{er} décembre 2022.
- Les primes trimestrielles ont de nouveaux critères collectifs pour certains métiers sur le T1 2023, FO demande que les objectifs soient atteignables, justes et en lien avec les métiers.

LA GPEC / GEPP : ET LES SÉNIORS ?

C'est dans cet accord fantôme repoussé depuis tant d'années que devraient figurer des mesures d'accompagnement des carrières jusqu'à la retraite. FO continuera de demander des aménagements de fin de carrière.

InFO

- FO demande l'application de la prime Médaille du travail à tous les salariés qui ont déposé leur dossier à Chrono en 2022 et le calendrier des « cérémonies ».
- FO demande l'ouverture des NAO début février car l'inflation reste élevée, surtout sur les produits du quotidien.
- La cotisation de la mutuelle devrait augmenter en janvier.
- Deuxième versement de la prime transport exceptionnelle.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter vos représentants FO CHRONOPOST

Sylvain GRAFF (S.C.Inter siège) DSC 06.77.81.64.36
Eric WITKOWSKI (Msy) CSE & CSSCT 06.98.82.63.44
Gaëlle DELAFOLIE R.S au CSE 07.63.64.09.70

Christophe FARRUGGIA (Cgy) DSC adj & CSE 07.62.85.22.55
Eric CHAIX (Mpl) Secrétaire du CSE 06.33.53.60.46

Plus d'infos
sur notre site



Suivez-nous

